

# SG MULTI ACTIFS DYNAMIQUE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>9</b>
<b>Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</b>	<b>13</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>14</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>18</b>
Actif	18
Passif	19
<b>Compte de résultat</b>	<b>20</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>23</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>24</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>25</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>26</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>27</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>28</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>29</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	29
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	29
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	30
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	31
Exposition directe sur le marché des devises	32
Exposition directe aux marchés de crédit	33
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	34
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	35
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>37</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	37
Frais de gestion, autres frais et charges	38
Engagements reçus et donnés	40
Acquisitions temporaires	40
Instruments d'entités liées	41
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>42</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	42
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	43
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>44</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>45</b>

<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>47</b>
<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>48</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>49</b>
<b>Informations SFDR</b>	<b>50</b>

<b>Commercialisateur</b>	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Société de gestion</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INVESTMENT SOLUTIONS (France) 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	ERNST & YOUNG ET AUTRES Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris la Défense. Représenté par Monsieur David Koestner

## Informations concernant les placements et la gestion

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

#### Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

#### Garantie ou protection :

Néant.

#### Objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif de générer une croissance du capital à moyen terme, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans, via un portefeuille multi-classes d'actifs. Le portefeuille sera activement géré, au travers d'une exposition dynamique aux marchés obligataires, actions et aux investissements alternatifs.

Le risque global du fonds est calibré pour correspondre à celui d'un portefeuille dynamique.

A titre indicatif, l'allocation cible définie est de 75% sur les marchés actions, 14% sur les marchés de taux et 11% sur les produits alternatifs.

#### Indicateur de référence :

En fonction des opportunités de marché et des anticipations du gérant, la politique d'investissement pourra évoluer dans le temps, un indicateur de référence n'est donc pas approprié.

À des fins de comparaison uniquement, le FCP sera comparé aux indices suivants : 28% MSCI USA, 28% MSCI Europe, 7% MSCI Japan, 12% MSCI Emerging Markets, 7% Ice BofAML Euro Gov, 3.5% Ice BofAML Euro Corp, 3.50% Ice BofAML Euro HY, 5% HFRU HF Composite, 6% LBMA Gold.

L'indice MSCI USA est un indice actions représentatif des principaux titres négociés sur les bourses américaines.

L'indice MSCI EUROPE est un indice actions représentatif du marché boursier européen.

L'indice MSCI JAPAN est un indice actions représentatif du marché boursier japonais.

L'indice MSCI EMERGING MARKETS est un indice actions représentatif des marchés boursiers des pays émergents.

Les indices actions sont calculés et publiés par le fournisseur d'indices internationaux MSCI Inc. (« MSCI »).

Les indices actions sont dividendes nets réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'indice inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction des indices actions, ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants des indices actions sont disponibles sur le site internet : [www.msci.com](http://www.msci.com).

L'administrateur MSCI Limited est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice BofA Merrill Lynch Euro GOV (ICE BofAML EURO GOV) suit la performance de titres de dettes d'entreprises publiques libellées en euro, de catégorie d'investissement (notation "Investment Grade") et émises sur les marchés obligataires publics européens ou les marchés domestiques euro.

L'indice BofA Merrill Lynch Euro Corporate (ICE BofAML EURO CORP) suit la performance de titres de dettes d'entreprises privées libellées en euro, de catégorie d'investissement (notation "Investment Grade") et émises sur les marchés obligataires publics européens ou les marchés domestiques euro.

L'indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield (ICE BofAML EURO HY) suit la performance de titres de dettes d'entreprises privées ou publiques libellées en euro, de catégorie spéculative (notation "Non-Investment Grade") et émises sur les marchés obligataires publics européens ou les marchés domestiques euro.

Les indices obligataires sont calculés et publiés par le fournisseur d'indices internationaux Merrill Lynch.

Les indices obligataires sont calculés coupons réinvestis.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction des indices obligataires, ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants des indices obligataires sont disponibles sur le site internet : [www.markets.ml.com](http://www.markets.ml.com)

L'administrateur Merrill Lynch est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice HFRU Hedge Fund Composite (HFRU HF Composite) est composé de toutes les stratégies de fonds de couverture admissibles, y compris, mais sans s'y limiter, la couverture des actions, les stratégies axées sur les événements, les stratégies macroéconomiques et la valeur relative. L'indice est libellé en euro.

L'indice est publié par le fournisseur d'indices Hedge Fund Research, Inc.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'indice sont disponibles sur le site internet : [www.hfr.com](http://www.hfr.com)

L'administrateur Hedge Fund Research est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice LBMA Gold Price suit la performance du prix de l'or LBMA, ainsi que le respect des normes de conduite.

L'indice est publié par le fournisseur d'indices ICE Benchmark Administration (IBA).

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'indice sont disponibles sur le site internet : [www.ice.com](http://www.ice.com)

L'administrateur ICE Benchmark Administration (IBA) n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. IBA est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

#### Stratégie d'investissement :

Le FCP a une stratégie de constitution d'un portefeuille d'actifs diversifié élaborée par l'équipe de gestion de Société Générale Investment Solutions (France).

Le processus d'investissement s'articule autour de trois niveaux d'analyse :

- un processus descendant : analyse de la conjoncture actuelle et attendue : valorisations, dynamique de marché et indicateurs techniques, permettant d'identifier les facteurs de performance et de risque du marché,
- les convictions de l'équipe de gestion sur des thèmes et des opportunités de marché spécifiques,
- un processus ascendant conduisant à une sélection de fonds ou d'actifs spécifiques.

L'équipe de gestion suit l'évolution des marchés et soumet les sous-jacents sélectionnés à un processus d'analyse strict, reposant sur des critères quantitatifs (performance, profil de risque/rendement, en-cours et liquidité) et qualitatifs (organisation, qualité et stabilité des équipes, discipline du processus d'investissement, qualité de la recherche, accès à l'information).

L'équipe de gestion pourra également avoir recours à des instruments dérivés pour accentuer ou atténuer certaines prises de positions.

Les principales classes d'actifs et leurs allocations cibles auxquelles s'expose le FCP sont les suivantes :

- Actions et assimilés :

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée par le biais d'OPC sélectionnés en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par l'équipe de gestion.

Elle pourra varier entre 60% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements dans des OPC et instruments dérivés listés simples et complexes avec une limite d'exposition de 20% maximum de l'actif net du FCP pour les actions de petites capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros) ou moyenne capitalisation (inférieures à 10 milliards d'euros).

- Produits de taux et assimilés :

L'exposition aux marchés de taux pourra être effectuée par le biais d'OPC sélectionnés dans un univers d'investissement autorisé, de toutes durations et zones géographiques confondues décidée par l'équipe de gestion.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 40% maximum de l'actif net par le biais d'investissements dans des OPC et instruments dérivés listés simples et complexes, avec une limite d'exposition de 20% maximum de l'actif du FCP pour les

obligations de haut rendement (titres spéculatifs) ayant une notation minimale de BBB-, selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

- Produits alternatifs

Le FCP pourra s'exposer entre 0% et 20% de son actif net à des produits alternatifs par le biais d'OPC afin de générer un surcroît de performance par rapport au taux sans risque en capturant les rendements des classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations, devises et matières premières).

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change, le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net. Le gérant pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés financiers réglementés, organisés ou de gré à gré sans rechercher de surexposition ou sous-exposition du portefeuille. L'exposition à la classe d'actifs des marchés de pays émergents sera comprise entre 0% et 20% de l'actif du FCP.

**APPROCHE D'INVESTISSEMENT DURABLE MISE EN ŒUVRE PAR LE FCP :**

Le FCP intègre des critères " environnementaux, sociaux et de gouvernance " (ESG) dans les décisions d'investissement relatives lors de la sélection des OPCVM et de la constitution du portefeuille.

Le fonds vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'indice de comparaison.

L'indice de comparaison est composé des indices suivants : MSCI USA, MSCI Europe, MSCI Japan, MSCI Emerging Markets, Ice BofAML Euro Gov, Ice BofAML Euro Corp, Ice BofAML Euro HY, HFRU HF Composite, LBMA Gold. Le score ESG du portefeuille est évalué en comparant le score moyen du portefeuille à celui de l'indice de comparaison.

Le score ESG des actifs sous-jacents est fourni par le fournisseur externe de données ESG MSCI.

La couverture du portefeuille par le score ESG est d'au moins 70 % (hors liquidités et/ou équivalents de liquidités).

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du FCP est investi en :

**Actions ou autres titres de capital :**

Néant.

**Titres de créances, instruments du marché monétaire :**

Néant.

**Actions et/ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :**

Le FCP peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, incluant des fonds indiciels (« ETF »).

Le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPC, FIA, et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

**Instruments dérivés**

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition	Futures – Options - Swaps
	Couverture	Futures– Options - Swaps
Taux	Exposition	Futures – Options - Swaps
	Couverture	Futures – Options - Swaps
Change	Couverture	Change à terme – Futures – Options - Swaps

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation aux Total Return Swaps.

**Titres intégrant des dérivés**

Néant.

**Dépôts**

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

**Emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

**Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres**

Néant.

**Contrats constituant des garanties financières :**

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières.

**Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans les instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

**Risque de perte en capital :** Le capital investi dans le FCP n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.

**Risque actions :** La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

**Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :** Le FCP investissant dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du FCP.

**Risque taux :** Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque de crédit :** Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur auquel le FCP pourra être exposé via des OPC, qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FCP. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

**Risque de change :** Il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement.

**Risque lié à la couverture de change :** Le FCP peut avoir recours à une stratégie de couverture visant à réduire l'impact du risque de change. Cependant, cette stratégie de couverture reste imparfaite et ne pourra pas réduire totalement l'impact des mouvements du marché des changes sur la valeur liquidative du FCP.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque de liquidité :** Le FCP peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de marché :** La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur auquel le FCP pourra être exposé via des OPC.

**Risque de contrepartie :** Dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs :** L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres jugés spéculatifs par la société de gestion, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs pourra avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP.

**Risque lié aux investissements dans des pays émergents :** Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

**Risques liés à l'inflation :** Le risque lié à l'inflation traduit la possibilité que les rendements générés à travers l'investissement dans ce FCP soient inférieurs à l'inflation constatée sur une année ou une période donnée et notamment à la date de maturité du FCP et qu'il en résulte un rendement réel (rendement retraité de l'inflation constatée) négatif sur une année, sur une période concernée ou à maturité.

**Risques liés au recours à des instruments dérivés :** Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

**Risques en matière de durabilité :** Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Le FCP suit une approche extra-

financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C : Tous souscripteurs

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant un placement diversifié en actions et produits de taux acceptant de s'exposer aux risques de ces marchés.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

#### Indications sur le régime fiscal :

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

#### **PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITE, DES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ET DE LA TAXONOMIE EUROPEENNE :**

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>
- Date d'agrément par l'AMF : 04 décembre 2020
- Date de création du Fonds : 08 janvier 2021

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 31/12/2024 au 25/06/2025

Au cours de la période allant du 31 décembre 2024 au 25 juin 2025, le portefeuille SG Mirova Actions Monde Climat a affiché une performance totale de -4,59.

Le premier trimestre a été marqué par une divergence notable sur les marchés actions internationaux. Les États-Unis ont souffert en raison des inquiétudes liées aux tarifs douaniers annoncés par l'administration Trump, notamment envers le Mexique, le Canada et le secteur automobile. Par ailleurs, l'émergence de l'intelligence artificielle (IA) chinoise via la société DeepSeek, qui propose un modèle performant à moindre coût, a remis en cause la suprématie américaine en matière technologique, pesant particulièrement sur les grandes valeurs technologiques américaines. Face à ces incertitudes, l'or a fortement progressé, jouant son rôle traditionnel de valeur refuge.

Aux États-Unis, malgré la bonne performance des secteurs de l'énergie et de la santé, la technologie et la consommation discrétionnaire ont enregistré de fortes baisses. L'Europe, quant à elle, a nettement surperformé grâce à l'optimisme généré par les élections allemandes et les plans budgétaires expansionnistes du nouveau chancelier Friedrich Merz, qui prévoit d'investir massivement dans la défense et les infrastructures. Les valeurs financières européennes se sont particulièrement distinguées. Au Royaume-Uni, les grandes capitalisations ont bénéficié de la rotation sectorielle globale vers les secteurs financiers, énergétiques et pharmaceutiques, tandis que les petites et moyennes entreprises sont restées fragiles face à un contexte économique domestique incertain.

En Asie, le Japon a souffert en raison des tensions commerciales avec les États-Unis, particulièrement dans les secteurs technologiques et exportateurs. Toutefois, les secteurs financiers ont bénéficié d'une hausse des taux d'intérêt de la Banque du Japon et d'investissements étrangers accrus, notamment de Berkshire Hathaway. L'Asie hors Japon a enregistré une performance mitigée : la Chine a fortement progressé grâce à des mesures de relance économique et aux avancées en intelligence artificielle, alors que Taïwan, l'Indonésie et la Thaïlande ont été négativement affectés par les inquiétudes commerciales et une croissance économique plus faible. Les marchés émergents ont globalement progressé, portés notamment par le Brésil et la Chine, aidés par un dollar américain plus faible et une baisse des rendements obligataires aux États-Unis.

Au niveau sectoriel, la performance du portefeuille a été principalement tirée par les secteurs des services financiers, consommation discrétionnaire et des services de communication, avec des contributions respectives de 1,08 %, 0,80 % et 0,21 %. En revanche, les secteurs de la santé et de l'énergie (du fait de l'exclusion de ce secteur dans le portefeuille) ont eu un impact négatif, respectivement de 0,58 % et 0,43 %. En termes de taille, les grandes capitalisations ont contribué positivement à la performance (+1,32 %), tandis que les petites capitalisations ont eu un impact négatif (-0,42 %).

Au niveau des titres, les trois principaux contributeurs à la performance ont été Banco Bilbao (+0,74 %), Crédit Agricole (+0,56 %) et Waste Management (+0,29 %). Les contributions les plus négatives sont venues de NVIDIA (-0,41 %), WPP Plc (-0,24 %) et American Express (-0,23 %).

## 25/06/2025-31/12/2025

Nous rappelons qu'il y a eu un changement de stratégie du fonds à partir du 25/06/2025.

Ce deuxième semestre 2025 se caractérise par la poursuite de la hausse des marchés financiers, un processus de désinflation désormais quasiment terminé avec une cible d'inflation à 2% à portée de main, les principales banques centrales continuent leur cycle d'assouplissement monétaire tant attendu par les investisseurs financiers. Longtemps craint, le scénario qui ferait basculer les économies en récession sous le poids des conditions monétaires restrictives n'a, pour l'instant, pas eu lieu, même si la vigueur de la croissance apparaît dans certains pays très faible, si quelques indicateurs avancés d'activité augurent d'une reprise disparate et, surtout, si la guerre commerciale déclarée par la nouvelle administration Trump augmente les incertitudes.

Entre le 25 juin 2025 et le 31 décembre 2025, les principaux actifs financiers ont évolué de la façon suivante :

- Les marchés actions sont en hausse toutes zones géographiques confondues. En euro, L'indice MSCI World progresse de +11.6%, l'indice MSCI USA de +11% tout comme l'indice MSCI Europe, 10%. Les marchés émergents rebondissent de +14%.
- Sur le marché obligataire, les taux restent stables en Europe sur fond de relance budgétaire en particulier en Allemagne. Les taux américains baissent alors que la négociation des accords commerciaux réduit les incertitudes et les spreads de crédit se resserrent.
- Le marché des matières premières est marqué par la hausse de l'or et de l'ensemble des métaux précieux.
- Enfin, l'Euro s'apprécie légèrement par rapport à l'US Dollar sur cette période (+0.75%).

Sur la période du 25/06/2025 à fin décembre 2025, la performance du fonds SG MULTI ACTIF DYNAMIQUE est de +10.14 % et s'explique par :

- La forte contribution du fonds métaux précieux
- La contribution positive des investissements actions en Europe et aux Etats-Unis
- La partie taux a été bénéfique sur la partie corporate et plus modeste sur les taux souverains européens.

En perspectives, nous maintenons notre préférence pour les actifs risqués dans un contexte de résilience des économies, de résultats des entreprises favorables et de tensions sur les taux d'intérêt. Nous continuons de privilégier les marchés européens qui bénéficieront de soutiens de politiques budgétaires et monétaires tandis qu'au sein des marchés obligataires nous sous-ponderons fortement les obligations souveraines du fait d'anticipation d'une offre accrue pour financer les déficits. Enfin, nous surpenderons le crédit européen pour bénéficier d'un portage qui demeure attractif.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI STOXX EUROPE 600 ETF	3 697 156,39	1 035 139,19
AMUNDI CORE S&P 500 SWAP UCITS ETF EUR HEDGED DIST	3 085 850,42	1 320 047,86
FIDELITY FUND JAPAN ADVANTAGE FUND	1 897 039,17	2 016 042,63
BLACK ROCK GLOBAL FUNDS SICAV	1 946 766,49	1 941 022,73
M AND G INVESTMENT FUNDS 1 SICAV EUROPEAN STRATEGIC VALUE	1 617 731,06	1 728 123,74
ELEVA UCITS EUROPEAN SELECTION SHS I2 SICAV	2 818 318,16	125 731,60
NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS SICAV	2 761 150,97	176 350,05
AMUNDI ETF ICAV - AMUNDI S&P 500 EQUAL WEIGHT ESG UCITS ETF	2 091 683,58	157 389,64
SG IS FUND - EMERGING MARKETS EQUITY ME EUR	938 147,32	1 041 621,52
FIDELITY FUNDS SICAV EUROPEAN HIGH YIELD FUND	1 094 816,35	853 430,98

## Informations réglementaires

### Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de Société Générale Investment Solutions (France).

### Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

### Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Société Générale Investment Solutions (France) a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la société de gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>.

### Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

### Politique de sélection des intermédiaires financiers

Société Générale Investment Solutions (France) n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

La société de gestion a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

La société de gestion a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

#### **1- Critères**

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, la société de gestion a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

#### **2- Contrôles**

Société Générale Investment Solutions (France) s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de la société de gestion toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

#### **3- Révision de la politique**

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, Société Générale Investment Solutions (France) peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

### Politique de rémunération

Société Générale Investment Solutions (France), société de gestion et filiale à 100% de Société Générale Personne Morale, inscrit sa politique de rémunération dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette dernière vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs.

La politique de rémunération de la Société de Gestion respecte l'ensemble des réglementations applicables, dont notamment :

- La Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2013-676 (ci-après « Directive AIFM ») ;
- La Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (ci-après « Directive UCITS V ») ;
- Le Règlement introduit par la Section 13 du Bank Holding Company Act, pour faire suite à la Section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (dite « Règle Volcker ») ;
- La Directive 2004/39/EC du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 (ci-après « MIFID ») ;
- Le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

La politique de rémunération intègre les différentes contraintes mentionnées ci-dessus de la manière suivante :

- Prise en compte des risques dans la détermination des enveloppes de variables et des attributions individuelles :
  - Utilisation d'indicateurs quantitatifs financiers intégrant les risques et d'indicateurs de marché pour la fixation des enveloppes
  - Inclusion d'objectifs relatifs à la gestion des risques et de la conformité et à la prise en compte des intérêts et de la satisfaction des clients au niveau individuel ;
  - Évaluation indépendante conduite annuellement par les Directions des Risques et de la Conformité de Société Générale Investment Solutions (France) sur la manière dont les risques et la conformité sont gérés pour les collaborateurs ayant un impact sur le profil de risque de la Société de Gestion.

- Prise en compte des risques dans les schémas de rémunération variable différée :
  - Pour le Personnel Identifié au titre des Directives AIFM et UCITS V : variable différée à hauteur de 40% minimum sur trois ans par tiers à partir d'un certain seuil ; indexation de 50% minimum de la rémunération variable sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance financière, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité ;
  - Pour le Personnel non Identifié : au-dessus d'un certain seuil, rémunération variable pour partie différée selon un taux progressif sur trois ans par tiers et indexée sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise aux mêmes conditions d'acquisition que pour le Personnel Identifié.

La Société de gestion a mis en place un mécanisme d'indexation sur un indice propriétaire pour le Personnel Identifié et non Identifié, dans le cadre de la réglementation applicable à cet OPC, qui bénéficie d'une rémunération variable différée. Cet indice est composé de fonds représentatifs de l'activité et des performances de Société Générale Investment Solutions (France) et comprend à la fois des fonds FIA et UCITS et permet d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Le périmètre du Personnel Identifié au sein de la Société de Gestion se compose des catégories suivantes :

- Les dirigeants et membres du Comité Exécutif de Société Générale Investment Solutions (France)
- Les responsables des pôles de gestion ;
- Les gérants ;
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, contrôle interne et conformité)

La Direction de Société Générale Investment Solutions (France), la Direction des Risques financiers, la direction des risques opérationnels et celle du Contrôle Interne et de la Conformité de la Société de Gestion déterminent, en lien avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe Société Générale, Personnel concerné, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés.

Aussi, les conditions de l'exercice 2025 auront permis à la Société de Gestion de procéder au versement de rémunération variables pour l'ensemble de ses collaborateurs.

SG IS	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	97	8 446 423	3 931 500	12 377 923

Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations variables versées par la Société de Gestion à son personnel visé ci-dessus soit 38 personnes se décompose de la manière suivante :

	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque (régulés AIFM)	38	4 276 500	2 777 000	7 053 500

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

**Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :**

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

## TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## SG Multi Actifs Dynamique (Anciennement SG Mirova Actions Monde Climat)

Exercice clos le 31 décembre 2025

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds SG Multi Actifs Dynamique,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG Multi Actifs Dynamique constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

## COMPTES ANNUELS



# BILAN

## Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	-	<b>24 151 256,06</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	24 151 256,06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>27 581 748,64</b>	<b>689 513,24</b>
OPCVM	26 201 069,44	689 513,24
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	1 380 679,20	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>27 581 748,64</b>	<b>24 840 769,30</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>133 294,72</b>	<b>12 612,60</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>709 329,99</b>	<b>73 220,53</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>842 624,71</b>	<b>85 833,13</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>28 424 373,35</b>	<b>24 926 602,43</b>

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN**

## Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	26 564 371,98	21 146 078,40
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1 351 525,85	3 729 456,65
<b>Capitaux propres I</b>	<b>27 915 897,83</b>	<b>24 875 535,05</b>
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	<b>27 915 897,83</b>	<b>-</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>508 475,52</b>	<b>51 067,38</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>508 475,52</b>	<b>51 067,38</b>
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>28 424 373,35</b>	<b>24 926 602,43</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## COMPTES DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	286 533,67	427 603,30
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	44 389,36	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	10 538,96	5 297,88
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>341 461,99</b>	<b>432 901,18</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-305,76	-217,89
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-305,76</b>	<b>-217,89</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>341 156,23</b>	<b>432 683,29</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-428 015,56	-475 214,56
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-1 877,18	-12 662,95
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-429 892,74</b>	<b>-487 877,51</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>-88 736,51</b>	<b>-55 194,22</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-11 491,92</b>	<b>1 177,58</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>-100 228,43</b>	<b>-54 016,64</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

**COMPTE DE RÉSULTAT** (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	4 115 478,34	798 559,18
Frais de transactions externes et frais de cession	-23 906,83	-22 020,91
Frais de recherche	-1 599,36	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>4 089 972,15</b>	<b>776 538,27</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>390 329,17</b>	<b>-27 075,17</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>4 480 301,32</b>	<b>749 463,10</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 775 894,64	3 239 008,73
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-11,33	88,82
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>-2 775 905,97</b>	<b>3 239 097,55</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-252 641,07</b>	<b>-205 087,36</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>-3 028 547,04</b>	<b>3 034 010,19</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>1 351 525,85</b>	<b>3 729 456,65</b>

## ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that starts from the bottom left and curves upwards and to the right, ending near the top right corner of the page. It has a soft, wavy edge and a slight gradient.

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

Le FCP a pour objectif de générer une croissance du capital à moyen terme, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans, via un portefeuille multi-classes d'actifs. Le portefeuille sera activement géré, au travers d'une exposition dynamique aux marchés obligataires, actions et aux investissements alternatifs.

Le risque global du fonds est calibré pour correspondre à celui d'un portefeuille dynamique.

A titre indicatif, l'allocation cible définie est de 75% sur les marchés actions, 14% sur les marchés de taux et 11% sur les produits alternatifs.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net total</b>	<b>27 915 897,83</b>	24 875 535,05	23 087 825,22	23 015 471,44	22 892 559,70

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>PART C</b>					
<b>FR0000000085</b>					
Nombre de parts ou actions	<b>210 711,677</b>	197 315,073	215 434,745	232 936,285	195 181,95
Valeur liquidative unitaire	<b>132,48</b>	126,07	107,16	98,8	117,28
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>20,78</b>	3,52	-3,03	-7,89	5,39

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions de fonds indiciels cotés (« ETF ») sont évaluées à leur cours de clôture.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

### Méthodes de comptabilisation :

La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion à titre principal et/ou dont la gestion est déléguée à un tiers.

Les OPC dont la Société de Gestion est gérant par délégation sont inclus dans l'assiette.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré lors du paiement effectif des frais.

### Devise de comptabilité

Euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

#### Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>24 875 535,05</b>	<b>23 087 825,22</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	4 856 760,58	1 642 907,52
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 041 727,47	-3 815 639,29
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-88 736,51	-55 194,22
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 089 972,15	776 538,27
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-2 775 905,97	3 239 097,55
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>27 915 897,83</b>	<b>24 875 535,05</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART C

<b>FR0000000085</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	37 868,071	4 856 760,58
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-24 471,467	-3 041 727,47
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>13 396,604</b>	<b>1 815 033,11</b>

### PART C

	<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0000000085	PART C	Capitalisable	EUR	27 915 897,83	210 711,677	132,48

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	-	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>709,33</b>	-	-	-	709,33
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	-	-	-	<b>709,33</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	709,33	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>709,33</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>USD+/-</b>	<b>Devise 02 +/-</b>	<b>Devise 03 +/-</b>	<b>Devise 04 +/-</b>	<b>Autres devises +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	26,20	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>26,20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade +/-</b>	<b>Non Invest. Grade +/-</b>	<b>Non notés +/-</b>
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010599399	BFT AUREUS ISR	BFT Investment Managers	Monétaire	France	EUR	143 080,82
FR0011170786	GLOBAL SICAV OFI INVEST PRECIOUS METALS	Ofi Invest Asset Management	Matières premières	France	EUR	1 603 800,80
IE0006IP4XZ8	AMUNDI MSCI USA ESG BROAD TRANSITION UCITS ETF	Amundi Ireland Limited	Actions	Irlande	EUR	1 342 500,76
IE000L2TO2T2	ISHARES II PLC EURO CORP BOND ESG SRI UCITS ETF	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Obligations	Irlande	EUR	273 109,77
IE000LAP5Z18	AMUNDI ETF ICAV - AMUNDI S&P 500 EQUAL WEIGHT ESG UCITS ETF	Amundi Ireland Limited	Actions	Irlande	EUR	2 093 271,17
IE000MAO75G5	ISHARES II PLC ISHARES CORE MSCI EUROPE UCITS ETF	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	783 666,88
IE00BLP5S791	JUPITER ASSET MGMT SERIES PLC EQTY MERIAN ABSOLUTE RETURN FD	Jupiter Asset Management (Europe) Limited	Actions	Irlande	EUR	576 038,18
LU0196034663	JANUS HENDERSON HORIZON FUND SICAV	Janus Henderson Investors Europe S.A	Actions	Luxembourg	EUR	1 185 597,00
LU0454739615	ROBEKO US PREM EQ I EUR	Robeco Institutional Asset Management B.V.	Actions	Luxembourg	EUR	1 380 679,20
LU0908500753	AMUNDI STOXX EUROPE 600 ETF	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	2 990 279,40
LU0957027591	FIDELITY FUNDS SICAV EUROPEAN HIGH YIELD FUND	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	Obligations	Luxembourg	EUR	302 997,41
LU0959211243	AMUNDI CORE S&P 500 SWAP UCITS ETF EUR HEDGED DIST	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	1 931 888,40
LU0979136503	SG IS FUND - EURO HIGH YIELD IE EUR	Societe Generale Private Wealth Management S.A	Obligations	Luxembourg	EUR	550 306,58
LU1140883403	ELEVA UCITS EUROPEAN SELECTION SHS I2 SICAV	Eleva Capital S.AS	Actions	Luxembourg	EUR	2 910 453,01
LU1435387458	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS SICAV	Natixis Investment Managers S.A	Actions	Luxembourg	EUR	2 747 567,68
LU1866903203	M AND G INVESTMENT FUNDS 1 SICAV	M&G Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	1 874 961,64

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1958315050	SG IS FUND - EMERGING MARKETS EQUITY IE EUR	Societe Generale Private Wealth Management S.A	Actions	Luxembourg	EUR	405 046,56
LU2545180189	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND SICAV	Allianz Global Investors GmbH	Actions	Luxembourg	EUR	932 675,45
LU2573966905	MULTI UNIT LUX SICAV CORE MSCI EMER MARKET SWAP	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	1 319 155,45
LU2847629834	FIDELITY FUNDS SICAV	Allianz Global Investors GmbH	Actions	Luxembourg	EUR	2 234 672,48
<b>Total</b>						<b>27 581 748,64</b>

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	20 215,36
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	113 079,36
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>133 294,72</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-25 633,95
Achats à règlement différé	-379 853,68
Frais de gestion	-100 785,60
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-2 202,29
<b>Total des dettes</b>	<b>-508 475,52</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-375 180,80</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la Société de Gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la Société de Gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la Société de Gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur le FCP à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base de frais réels.

Seuls les frais faisant l'objet de justificatifs peuvent être facturés dans la limite du taux maximum affiché.

Si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la Société de Gestion.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion à titre principal et/ou dont la gestion est déléguée à un tiers. Les OPC dont la Société de Gestion est gérant par délégation sont inclus dans l'assiette.	1.60% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0.25% TTC maximum*
Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

\* La Société de Gestion peut augmenter les Frais de Fonctionnement et autres Services dans la limite de 0.10% par année civile sans information particulière des porteurs.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services :

- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais fiscaux (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds...)
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, la contribution AMF et les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires)
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

### **Frais de recherche :**

Les frais liés à la recherche du Règlement Général de l'AMF sont payés à partir de ressources propres de la Société de Gestion.

**PART C**

<b>FR0000000085</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	429 892,74
Frais fixes en % actuel	1,78
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	LU1958315050	SG IS FUND - EMERGING MARKETS EQUITY IE EUR	405 046,56
	LU0979136503	SG IS FUND - EURO HIGH YIELD IE EUR	550 306,58
<b>Total</b>			<b>955 353,14</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>-100 228,43</b>	<b>-54 016,64</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-100 228,43</b>	<b>-54 016,64</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-100 228,43</b>	<b>-54 016,64</b>

#### PART C

FR0000000085	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-100 228,43	-54 016,64
<b>Total</b>	<b>-100 228,43</b>	<b>-54 016,64</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>4 480 301,32</b>	<b>749 463,10</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>4 480 301,32</b>	<b>749 463,10</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>4 480 301,32</b>	<b>749 463,10</b>

### PART C

FR0000000085	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 480 301,32	749 463,10
<b>Total</b>	<b>4 480 301,32</b>	<b>749 463,10</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>27 581 748,64</b>	<b>98,80</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>26 201 069,44</b>	<b>93,86</b>
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND SICAV	EUR	685	932 675,45	3,34
AMUNDI CORE S&P 500 SWAP UCITS ETF EUR HEDGED DIST	EUR	5 772	1 931 888,40	6,92
AMUNDI ETF ICAV - AMUNDI S&P 500 EQUAL WEIGHT ESG UCITS ETF	EUR	169 688	2 093 271,17	7,50
AMUNDI MSCI USA ESG BROAD TRANSITION UCITS ETF	EUR	2 266	1 342 500,76	4,81
AMUNDI STOXX EUROPE 600 ETF	EUR	10 490	2 990 279,40	10,71
BFT AUREUS ISR	EUR	1 217	143 080,82	0,51
ELEVA UCITS EUROPEAN SELECTION SHS I2 SICAV	EUR	1 103	2 910 453,01	10,43
FIDELITY FUNDS SICAV	EUR	176 236	2 234 672,48	8,00
FIDELITY FUNDS SICAV EUROPEAN HIGH YIELD FUND	EUR	1 832	302 997,41	1,09
GLOBAL SICAV OFI INVEST PRECIOUS METALS	EUR	20	1 603 800,80	5,74
ISHARES II PLC EURO CORP BOND ESG SRI UCITS ETF	EUR	50 796	273 109,77	0,98
ISHARES II PLC ISHARES CORE MSCI EUROPE UCITS ETF	EUR	127 198	783 666,88	2,81
JANUS HENDERSON HORIZON FUND SICAV	EUR	12 300	1 185 597,00	4,25
JUPITER ASSET MGMT SERIES PLC EQTY MERIAN ABSOLUTE RETURN FD	EUR	251 853	576 038,18	2,06
M AND G INVESTMENT FUNDS 1 SICAV	EUR	84 871	1 874 961,64	6,72
MULTI UNIT LUX SICAV CORE MSCI EMER MARKET SWAP	EUR	25 219	1 319 155,45	4,73
NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS SICAV	EUR	6 809	2 747 567,68	9,84
SG IS FUND - EMERGING MARKETS EQUITY IE EUR	EUR	1 311	405 046,56	1,45
SG IS FUND - EURO HIGH YIELD IE EUR	EUR	1 780	550 306,58	1,97
<b>Autres OPC et fonds d'investissements</b>			<b>1 380 679,20</b>	<b>4,94</b>
ROBECO US PREM EQ I EUR	EUR	2 034	1 380 679,20	4,94
<b>Total</b>			<b>27 581 748,64</b>	<b>98,80</b>

**INVENTAIRES DES IFT** (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

## Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>27 581 748,64</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>842 624,71</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-508 475,52</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>27 915 897,83</b>

# INFORMATIONS SFDR

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à une objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.



**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit:** SG Multi actifs Dynamique (le « Fonds »)

**Identifiant d'entité juridique:** 969500EEEGPGFXPNVY80

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de 26% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds intègre dans son processus de sélection des critères à la fois financiers et extrafinanciers. L'équipe de gestion a vocation à sélectionner des OPC sous-jacents qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales. Elle cherche ainsi à privilégier les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Rapport périodique - SG Multi actifs Dynamique – 31/12/2025

Le fonds vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'indice de comparaison. L'indice de comparaison est composé des indices suivants : MSCI USA, MSCI Europe, MSCI Japan, MSCI Emerging Markets, Ice BofAML Euro Gov, Ice BofAML Euro Corp, Ice BofAML Euro HY, HFRU HF Composite, LBMA Gold. Le score ESG du portefeuille est évalué en comparant le score moyen du portefeuille à celui de l'indice de comparaison.

Le score ESG des actifs sous-jacents est fourni par le fournisseur externe de données ESG MSCI. La couverture du portefeuille par le score ESG est d'au moins 70 % (hors liquidités et/ou équivalents de liquidités).

Seront considérés comme actifs sous-jacents :

- Actions et assimilés : L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée par le biais d'OPC sélectionnés en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par l'équipe de gestion.

- Produits de taux et assimilés : L'exposition aux marchés de taux pourra être effectuée par le biais d'OPC sélectionnés dans un univers d'investissement autorisé, selon la duration et la zone géographique décidée par l'équipe de gestion.

- Produits alternatifs : Le FCP pourra s'exposer à des produits alternatifs par le biais d'OPC afin de générer un surcroît de performance par rapport au taux sans risque en capturant les rendements des classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations, devises et matières premières)..

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Caracteristiques	Indicateur	Définition	% N	% N-1
ESG	Score ESG du portefeuille	Le score ESG des OPC sous-jacents est fourni par le fournisseur externe de données ESG MSCI. Le Fonds vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'indice de comparaison. La couverture des OPC sous-jacents en portefeuille par le score ESG est d'au moins 70 % (hors liquidités et/ou équivalents de liquidités).	7.05	NA

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

1. Le fonds a l'intention de réaliser partiellement – au travers des fonds sous-jacents – des investissements durables.

Rapport périodique - SG Multi actifs Dynamique – 31/12/2025

• Pour les fonds gérés par Société Générale Investment Solutions (sociétés de gestion du groupe Société Générale), ceux-ci sont caractérisés par :

1. La contribution positive à un objectif environnemental et/ou social en se basant sur le cadre d'alignement des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies. À cet effet, MSCI a été retenu comme fournisseur de données de référence pour mesurer l'alignement des entreprises aux ODD. Afin d'identifier la contribution à un ODD, MSCI évalue l'alignement de l'entreprise dans laquelle le fonds investit en fonction de l'impact positif ou négatif de ses produits et ses services sur la réalisation des ODD ainsi que sur les politiques opérationnelles de l'entreprise.
2. En complément, les OPC sous-jacents au Fonds prennent en compte dans leur politique d'investissement l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques.

• Pour les OPC sous-jacents gérés par des gestionnaires d'actifs externes au Groupe Société Générale, le processus de sélection des fonds comprend l'analyse de la définition de l'investissement durable du gestionnaire d'actifs.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le Fonds intègre les critères ESG dans sa politique et ses décisions d'investissement. Il s'assure ainsi que les investissements réalisés ne causent pas de dommages significatifs (DNSH) à l'un des objectifs environnementaux ou sociaux de l'investissement durable et que les entreprises bénéficiant de ces investissements appliquent une bonne gouvernance.

A noter que la prise en compte du principe de DNSH et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des fonds sous-jacents.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Selon la politique d'investissement durable de Société Générale, les facteurs de durabilité sur lesquels il y a une considération des incidences négatives sont les suivants :

- o Lutte contre le changement climatique,
- o Respect des normes internationales sur les armes controversées,
- o Respect du pacte mondial de l'ONU et des principes de l'OCDE.

Pour les OPC gérés par Société Générale Investment Solutions, cette considération se manifeste par l'application des politiques d'exclusions sectorielles (armement controversé, charbon thermique, tabac, huile de palme, pétrole et gaz non conventionnels) et normatives (controverses très sévères selon la nomenclature MSCI) ainsi que l'intégration de critères ESG.

La prise en compte des incidences négatives gérés par des gestionnaires d'actifs externes dépend des méthodologies propres à chaque société de gestion de ces fonds sous-jacents.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Le gérant s'assure que les fonds dans lesquels il investit, respectent la politique d'alignement avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Le processus de sélection des fonds comprend l'analyse d'alignement avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour les OPC gérés par Société Générale Investment Solutions, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises qui ne respectent pas les 10 principes directeurs du Pacte mondial des Nations unies sur les droits de l'homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption et/ou les entreprises ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI. La note de controverse est une mesure des risques opérationnels et de réputation auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Une controverse très grave peut potentiellement entraîner de lourdes sanctions financières.

Pour les OPC gérés par des gestionnaires d'actifs externes, le processus de sélection des fonds comprend l'analyse d'alignement avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Rapport périodique - SG Multi actifs Dynamique – 31/12/2025



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1276.81	#N/A	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique d'exclusion charbon</li> <li>- Signature Net Zéro Asset Managers</li> <li>- Politique d'exclusion « pétrole et gaz non conventionnels »</li> <li>- Politique d'exclusion Hydrocarbures non conventionnels</li> </ul>
		Émissions de GES de niveau 2	250.74	#N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	7910.18	#N/A	
		Émissions totales de GES	9168.74	#N/A	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	408.22	#N/A	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	0	#N/A	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6%	#N/A	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	61%	#N/A	
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0.89	#N/A	
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	#N/A	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique d'exclusions liée à la déforestation - Huile de Palme</li> <li>- Signature Biodiversity Pledge</li> </ul>

Rapport périodique - SG Multi actifs Dynamique – 31/12/2025

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Impact (N)</b>	<b>Impact (N-1)</b>	<b>Commentaire</b>
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.54	#N/A	
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3.74	#N/A	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.11	#N/A	- Politique d'exclusions "Controverses"
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	4%	#N/A	
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13%	#N/A	
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34%	#N/A	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	#N/A	- Politique d'exclusions défense controversée

Rapport périodique - SG Multi actifs Dynamique – 31/12/2025



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituent la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 25/06/2025 au 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI STOXX EUR 600 DR	Fonds Actions	10.71%	Luxembourg
AM CR SP500 SP ETF EUR H DIS	Fonds Actions	6.92%	Luxembourg
FIDELITY FUNDS-JP VAL-YA EUR	Fonds Actions	0.00%	Luxembourg
BGF-CONT EUR FLX-I2 EUR	Fonds Actions	0.00%	Luxembourg
M&G LX EUR STRTG VAL-EUR CIA	Fonds Actions	0.00%	Luxembourg
ELEVA EUROPEAN SEL-I2 EUR	Fonds Actions	10.43%	Luxembourg
LOOMIS SAYL US GR EQ-S1 AEUR	Fonds Actions	9.84%	Luxembourg
AMUNDI S&P 500 EQ WG EUE-UEU	Fonds Actions	7.50%	Etats-Unis
FIDELITY-JP VAL FD-I ACC EUR	Fonds Actions	8.01%	Luxembourg
FIDELITY FND-EU HY-I ACC EUR	Fonds Actions	1.09%	Luxembourg

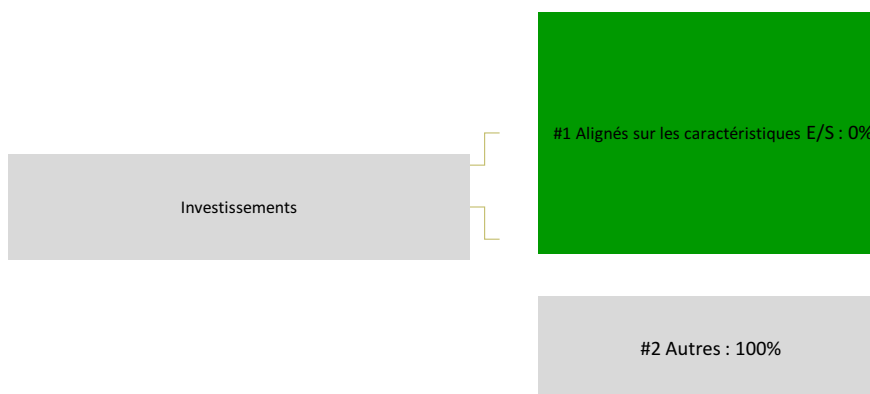


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 26%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

OPC Article 8	55.22
OPC Article 6	43.61



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

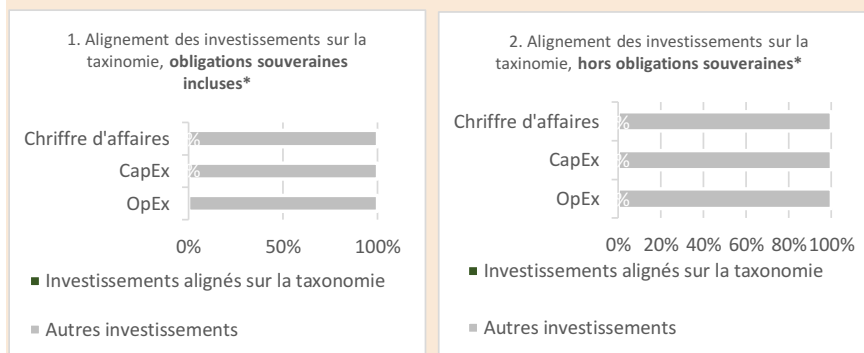
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :  Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

<sup>1</sup>Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlementation délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

• Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0%.



**Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?**

La part des investissements durables sur le plan social est de 0%.



**Quels étaient les investissements inclus dans les catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds a investi 100% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ». Il s'agit principalement des liquidités et des OPC qui sont détenus à titre accessoire et qui ne répondant pas aux minima requis pour être intégrés dans les investissements considérés comme « alignés aux caractéristiques ESG ».



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
  - o Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
  - o Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**  
Non applicable

